

8 février 2021
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2021**

Session virtuelle, 3-7 mai 2021

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

**Les noms géographiques en tant qu'expressions
de culture, de patrimoine et d'identité (y compris
les questions intéressant les langues autochtones,
minoritaires et régionales et le multilinguisme)**

Présence des toponymes frisons sur les cartes

Résumé**

Le néerlandais est la langue nationale des Pays-Bas. Il a un statut officiel dans l'ensemble du pays et de ses territoires d'outre-mer. Plusieurs autres langues sont reconnues : le papiamentu (ou papiamentu) et l'anglais ont un statut officiel dans les territoires des Caraïbes. Le bas saxon et le limbourgeois sont reconnus comme langues régionales non normalisées, et le yiddish et le romani sont reconnus comme langues minoritaires dépourvues de territoire dans la partie européenne des Pays-Bas. La langue minoritaire la plus parlée est le frison (occidental), qui a un statut officiel dans la province de *Fryslân* (Frise).

Le rapport complet porte sur l'évolution de la présence de noms frisons sur les cartes topographiques des Pays-Bas au fil des siècles, en mettant l'accent sur les 75 dernières années. Les noms néerlandais ont dominé les cartes depuis le XVII^e siècle jusqu'aux années 1970. Grâce à la reconnaissance de la langue et des noms frisons, dès le début des années 1980, et à une visibilité accrue de la population de locuteurs concernés, la présence de toponymes frisons sur les cartes a fini par être acceptée. En conséquence, les noms frisons se sont faits de plus en plus nombreux sur les cartes, jusqu'à devenir majoritaires sur celles de la région de langue frisonne.

Toutefois, aux Pays-Bas, la dénomination des lieux relève essentiellement de la compétence des municipalités et le système néerlandais d'enregistrement des adresses

* GEGN.2/2021/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2021/68/CRP.68) a été établi par Jasper Hogerwerf pour Kadaster, le bureau de la cartographie et du cadastre des Pays-Bas. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd_session_2021/.



n'admet qu'un seul nom officiel pour chaque rue, village ou ville. Ce sont les administrations municipales, souvent après d'intenses débats, qui décident si un nom néerlandais de rue, de village ou de ville sera « frisonnisé », c'est-à-dire remplacé par un nom frison. Désormais, dans la région de langue frisonne, plus de la moitié des villages portent officiellement des noms frisons, tandis que les autres villes et villages portent encore des noms néerlandais. Dans le cadre de fusions municipales, des zones portant des noms frisons et d'autres des noms néerlandais ont été regroupées, ce qui rend la situation encore plus déroutante et incohérente.

La normalisation des noms géographiques aux niveaux national et provincial, associée à une coordination centrale du processus de « frisonnisation », permettrait de sortir de l'impasse actuelle. Un grand pas en avant consisterait à autoriser l'enregistrement de chaque rue, village et ville sous deux noms officiels, l'un frison et l'autre néerlandais. Cette approche éviterait de devoir faire des choix délicats et permettrait de reconnaître la nature bilingue d'une province dont plus de la moitié de la population a le frison et un peu moins de la moitié de la population a le néerlandais ou un dialecte apparenté pour langue maternelle.
